

Image not found or type unknown



Païement suite jugement prud'hommes

Par **picouic6**, le **15/12/2017** à **17:23**

Bonjour.un jugement aux prud'hommes condamné une société à payer le plaignant mais il est écrit que la personne ne peut pas payer car elle a pas les moyens ce qui est archi faux au vue de son train de vie actuel et passé.comment peut on se faire payer ce qui est dû ?merci bcp.